

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothée donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/16

**Désignation du Président pour le vote
du Compte Financier Unique 2025**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Ludivine LECLERC comme Président pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 14**

**Qui ont pris part à la
délibération : 19**

**Date de la
convocation :
23/04/2026**

**Date d'affichage :
23/04/2026**

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme LECLERC Ludivine – adjointe au Maire**.

Présents :

Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints, Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothée donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/17

Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Mme LECLERC Ludivine ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

	Investissement		Fonctionnement		Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 076 514,04	1 096 059,00	3 173 473,04
	Recettes réalisées (1)	B	812 356,74	1 818 599,06	2 630 955,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 390 787,03	1 727 567,53	4 124 354,56
	Dépenses réalisées (1)	E	822 730,87	1 318 750,20	2 141 481,16
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 374,13	490 848,77	480 474,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	920 272,30	00 008,53	410 890,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	909 898,20	500 457,30	900 355,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	909 898,20	500 457,30	900 355,50

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saâcy-sur-Marne.
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 15**

**Qui ont pris part à la
délibération : 19**

**Date de la
convocation :
23/04/2026**

**Date d'affichage :
23/04/2026**

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/18
Affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CABARIBERE Florian, Maire,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	590 457,30 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/05/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	499 848,77 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	90 608,77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	590 457,30 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	309 898,26 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
	= D+E 0,00 €
Besoin de financement F	
	= G+H
AFFECTATION = C	590 457,30 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	460 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	130 457,30 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

09_DE-077-2177 03974-2026 043 0-DEL I82026_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 15**

**Qui ont pris part à la
délibération : 19**

**Date de la
convocation :
23/04/2026**

**Date d'affichage :
23/04/2026**

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2026/04/19
Vote du taux des taxes locales directes 2026**

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice « ANNÉE 2026 » ;

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition en 2025 étaient fixés à :

Foncier Bâti :	2025 : 38,28 %
Foncier Non Bâti :	2025 : 42,90 %
Taxe d'Habitation :	2025 : 10,89 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter uniquement le taux de taxe d'habitation, conformément aux règles de liaison entre les taux, et le porter à 12%. Pour rappel, la taxe d'habitation s'applique aux seules résidences secondaires et logements vacants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (sauf Mme VEYSSET et M. HAZE qui votent CONTRE), vote les taux des taxes locales directes, et décide de les fixer pour l'année 2026, comme suit :

Foncier Bâti :	2026 : 38,28 %
Foncier Non Bâti :	2026 : 42,90 %
Taxe d'Habitation :	2026 : 12,00 %

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

**Publication du :
04/05/2026**

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 15**

**Qui ont pris part à la
délibération : 19**

**Date de la
convocation :
23/04/2026**

**Date d'affichage :
23/04/2026**

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2026/04/20
Approbation du Budget Unique 2026**

Vu la proposition de budget primitif 2026 annexée à la présente,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Unique 2026, présenté par M. CABARIBERE Florian, Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 3 790 906,24 € répartis comme suit :

Section de fonctionnement : 1 691 319,30 €.

Section d'investissement : 2 099 586,94 €.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

**Publication du :
04/05/2026**

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-Inqualite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/21

Adhésion au groupement de commande du SDESM relatif à la maintenance des éclairages publics (2027-2030)

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe.

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL152026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothée donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/22

Examen des offres d'achat de la propriété située 4 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la propriété du 4 rue de l'Eglise avait été achetée en 2021, pour un montant de 160 000 €, par l'exercice du droit de préemption urbain, dans le but de construire une maison des associations,

Pour se faire, une partie du jardin de la propriété du 4 rue de l'Eglise a été détachée pour servir de terrain d'assiette à ce projet.

Dans ce contexte, une division parcellaire a été effectuée par le cabinet Silandre en septembre 2025, tandis que le permis de construire n°PC 077 397 26 00003 portant construction d'une maison des associations a été déposé le 30 janvier 2026.

Monsieur le Maire indique que la mise en vente de cette propriété a suscité l'intérêt de plusieurs personnes dont deux qui ont remis une offre.

- ✓ Une offre à 125 000 € par l'intermédiaire d'un agent immobilier IAD,
- ✓ Une offre à 150 000 € par l'intermédiaire d'un agent immobilier IAD, dont 7 000€ de frais d'agence inclus.

Il rappelle par ailleurs que le service des domaines a procédé à l'estimation de la propriété à hauteur de 159 000 € en décembre 2025. Cette évaluation, étant faite à titre facultatif, est non contraignante, la commune étant libre d'agir au mieux de ses intérêts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET et M. HAZE s'abstenant) :

REJETE l'offre d'un montant de 125 000 €.

ACCEPTE l'offre d'un montant de 150 000 € dont 7 000 € de frais d'agence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente affaire.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/23

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et
de la Communauté de Communes du Pays Créçois ;
Vu la délibération n°2026-062 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
concernant la création et la composition de la CLECT ;

Considérant que le nombre de représentants par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant.

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
chaque Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la
CLECT ;

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Membre titulaire : M. CABARIBERE Florian,
Membre suppléant : Mme BOMBOST Jocelyne.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la
CLECT :

- M. CABARIBERE Florian, membre titulaire,
- Mme BOMBOST Jocelyne, membre suppléant.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_OE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/24

Désignation de l'élu référent et du suppléant PLUi au sein de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Cette délibération a défini les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et les modalités de collaboration avec les communes, ainsi que la concertation avec le public.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme, les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération ont été débattues lors de la Conférence intercommunale des maires du 17 septembre 2024.

Ces modalités sont détaillées dans la charte de gouvernance annexée à la délibération de prescription du PLUi.

La charte de gouvernance stipule que chaque commune désigne un élu référent « PLUi » et un suppléant en charge d'informer le Conseil Municipal et de relayer les informations dans le cadre des travaux relatifs au PLUi.

Suite au renouvellement des équipes municipales, il convient que chaque commune désigne à nouveau un élu référent et un suppléant dans le cadre des travaux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. L'élu référent pourra conserver ses fonctions pendant toute la durée du projet ou être remplacé par une nouvelle désignation du Conseil Municipal à tout moment de la procédure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L.5216-5 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8 et suivants ;

VU la délibération n°2024-144 du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2024 détaillant la prescription d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal et la définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec le public ;

VU la Conférence intercommunale des maires qui s'est tenue le 17 septembre 2024, organisée conformément aux dispositions de l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme et dont l'objet portait sur les modalités de collaboration entre les communes membres et l'agglomération, avec notamment la mise en place des élu(e)s référent(e)s « PLUi ».

CONSIDERANT les modalités de collaboration telles que débattues lors de la Conférence intercommunale des maires du 17/09/2024, et détaillées dans la charte de gouvernance, annexée à la délibération de prescription du PLUi

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET et M. MARCHAL s'abstenant) :

PRECISE que les modalités de collaboration appliquées sont celles, telles que définies pendant la Conférence intercommunale des maires du 17 septembre 2024 et détaillées dans la Charte de gouvernance,

DECIDE de désigner

- M. CABARIBERE Florian, membre du Conseil Municipal, en tant qu'élu référent « PLUi » pour la commune de Saâcy-sur-Marne ;
- Mme BOMBART Jocelyne, membre du Conseil Municipal, en tant que suppléant à l'élu référent « PLUi » pour la commune de Saâcy-sur-Marne ;

RAPPELLE les missions de l'élu référent « PLUi », à savoir :

- Informer le Conseil Municipal de l'état d'avancement du PLUi,
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'Agglomération pour toutes questions liées au PLUi.
- Recueillir et transmettre les documents, informations, document et avis relatifs à la commune,
- Participer à l'élaboration du PLUi afin d'assurer un lien entre les instances de pilotage (COPIL élargi), les instances techniques (groupes de travail thématiques) et le Conseil Municipal ;
- Distinguer et débattre sur les singularités de la commune lors des instances techniques ;

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 0430-DEL IB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CABARIBERE Florian – Maire.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jccelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/25

**Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2026
pour la rénovation du parking du Lavoir et construction d'un petit bâtiment regroupant un WC
public extérieur et un espace de stockage pour la maison des associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en parallèle du projet de construction d'une maison des associations, il est prévu la rénovation du parking du lavoir ainsi que la construction d'un petit bâtiment qui regroupera des toilettes publics extérieurs et un double espace de stockage servant aux utilisateurs de la maison des associations.

Ces travaux ont été chiffrés, sur la base de l'étude Avant Projet Définitif du cabinet d'architecte HURTAUX, comme suit :

Coût global de l'opération (€ HT)		
	HT	TTC
rénovation du parking du lavoir	72 752,50 €	87 303,00 €
construction d'un petit bâtiment regroupant WC public et espaces de stockage	30 000,00 €	36 000,00 €
Total coût des travaux	102 752,50 €	123 303,00 €

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération			
DEPENSES :			
coût global de l'opération :			102 752,50 €
RECETTES :			
	assiette max	taux	montant HT
subvention départementale (FER)	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
reste à charge de la commune :		51,34%	52 752,50 €

COUT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT 52 752,50 €

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **52 752,50 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

REÇU EN PREFECTURE

1e 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL162026_0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière du département au titre du FER 2026,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions du Département,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothée donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/26

Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation du CityStade

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'état de vétusté du Citystade est problématique : la lisse et les gardes corps en bois sont très abimés, ce qui peut engendrer une expérience utilisateur dégradée. En conséquence, il convient de procéder à la rénovation de cet équipement, soit par le remplacement de l'ensemble des planches bois par des lames en composite soit par le changement complet de l'architecture.

Le coût du projet est évalué, sur la base des devis reçus comme suit :

Coût global de l'opération (€ HT)			
rénovation du CityStade		HT	TTC
fournitures		25 843,60 €	31 012,32 €
transport		1 542,00 €	1 850,40 €
main d'oeuvre		5 500,00 €	6 600,00 €
Total coût des travaux		32 885,60 €	39 462,72 €

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération	
DEPENSES :	
coût global de l'opération :	32 885,60 €

RECETTES :	assiette max	taux	montant HT
région	32 885,60 €	50,00%	16 442,80 €
subvention CACPB (fonds de concours)	32 885,60 €	30,00%	9 865,68 €
reste à charge de la commune :		20,00%	6 577,12 €

COÛT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT 6 577,12 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Le planning d'exécution des travaux est le suivant :

ETAPES / PHASAGE	DATES
Consultation des entreprises	1 ^{er} semestre 2026
Phase travaux	2 nd semestre 2026
Inauguration	Fin d'année 2026

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **6 577,12 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de la Région,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de la Région,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/27

**Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération
Coulommiers Pays de Brie pour la rénovation du CityStade,
au titre du fonds de concours 2026**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article 186.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16 V, L.5215-26 et L.5216-5 VI permettant aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation de projet.

Vu la délibération n°2025-015 du Conseil Communautaire du 04 Mars 2025 approuvant la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres.

Vu le règlement d'attribution du fonds de concours.

Vu la nature du projet et le montant des travaux projetés

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne est concernée,
Considérant qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter le versement d'un fonds de concours au titre du fonds de concours 2026.

A ce titre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'état de vétusté du Citystade est problématique : la lisse et les gardes corps en bois sont très abimés, ce qui peut engendrer une expérience utilisateur dégradée. En conséquence, il convient de procéder à la rénovation de cet équipement, soit par le remplacement de l'ensemble des planches bois par des lames en composite soit par le changement complet de l'architecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217793974-20260430-DELIB2026_0

Le coût du projet est évalué, sur la base des devis reçus comme suit :

Coût global de l'opération (€ HT)			
rénovation du CityStade		HT	TTC
fournitures		25 843,60 €	31 012,32 €
transport		1 542,00 €	1 850,40 €
main d'oeuvre		5 500,00 €	6 600,00 €
Total coût des travaux		32 885,60 €	39 462,72 €

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération			
DEPENSES :			
coût global de l'opération :			32 885,60 €
RECETTES :			
	assiette max	taux	montant HT
région	32 885,60 €	50,00%	16 442,80 €
subvention CACPB (fonds de concours)	32 885,60 €	30,00%	9 865,68 €
reste à charge de la commune :		20,00%	6 577,12 €

COÛT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT 6 577,12 €

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : 6 577,12 € HT

La commune annexera au dossier de demande de fonds de concours les financements éventuellement acquis auprès de partenaires institutionnels, aux fins de respecter les conditions d'octroi d'un fond de concours.

Le planning d'exécution des travaux est le suivant :

ETAPES / PHASAGE	DATES
Consultation des entreprises	1 ^{er} semestre 2026
Phase travaux	2 nd semestre 2026
Inauguration	Fin d'année 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de la CACPB au travers de son fonds de concours,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Dit que les dépenses sont inscrites au budget,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de la CACPB,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/28

Versement des indemnités de fonctions aux conseillers délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date 7 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions des adjoints,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions aux conseillers délégués,
Vu le budget communal,
Vu l'arrêté municipal du 30 avril 2026 portant délégation de fonctions à un conseiller municipal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa III, les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées, d'allouer, avec effet à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération, une indemnité de fonction au Conseiller Municipal délégué suivant :

M. KOPP Romain, Conseiller Municipal délégué aux fêtes et animations, vie économique et vie associative.

Et ce au taux de 7.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260430-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAACY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/29

**Souscription d'un emprunt de 460 000 € en prolongation
du portage foncier arrivant à expiration en août 2026**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait souscrit un emprunt de 460 000 € pour l'acquisition des propriétés situées au 19 rue de la Plage et 31 rue des Pouplains, en juillet 2023. Il s'agissait d'un portage foncier sur une courte période (36 mois) avec un taux variable et un remboursement de capital in fine. L'échéance de ce prêt étant fixé à août 2026, il convient de se prononcer sur la prolongation du celui-ci.

En 2023, seul le Crédit Agricole avait répondu à nos sollicitations. C'est ce même établissement que nous avons consulté pour prolonger ce prêt. L'idée étant de rembourser, dès que possible, cet emprunt, grâce à la revente de plusieurs biens immobiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimés (Mme VEYSSET et M. HAZE s'abstenant), décide :

Article 1 : De retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt à taux variable, aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 460 000 € (quatre cent soixante mille euros)
- ✓ Objet du contrat : financer l'achat de fonciers bâtis en vue de leur revente à un promoteur immobilier.
- ✓ Durée : 24 mois.
- ✓ Taux variable : index (Euribor 3 mois) + marge de 0,89% l'an.
- ✓ Déblocage : possible par tranche pendant 12 mois
- ✓ Remboursements anticipés : possible à tout moment sans indemnité.
- ✓ Périodicité : trimestrielle.
- ✓ Amortissement : in fine.
- ✓ Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,15% du montant accordé soit 690€.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tout autre document contractuel, au nom de la commune de SAACY-SUR-MARNE, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 0430-DEL IB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjointes,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M.
ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme
FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme SALZE Dorothee donnant pouvoir à Mme FAURE Charlotte,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/30

Renouvellement de la convention avec la SACPA pour la gestion de la fourrière animale (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales)

Monsieur le Maire informe que la convention qui lie la commune à la SACPA pour la gestion de la fourrière animale prend fin le 30 juin 2026. Il convient donc de signer une nouvelle convention.

Pour rappel, les prestations prises en charge par la SACPA sont les suivantes :

- ✓ La capture et la prise en charge des animaux divagants domestiques,
- ✓ La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- ✓ La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire,
- ✓ Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40kg et leur évacuation par l'équarrisseur adjudicataire,
- ✓ La gestion de la fourrière animale,
- ✓ Le reportage en temps réel de l'activité de la fourrière (entrée/sortie des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier du prestataire.

Les conditions financières de cette convention prévoient un montant forfaitaire par an, d'un montant de 0.93€HT par habitant, révisable chaque année.

La durée de la convention est de 1 an, reconduite tacitement 3 fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L211-11 et suivants,
Vu le projet de convention,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la convention avec la SACPA,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, tout avenant futur et tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/05/2026.

Publication du :
04/05/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com